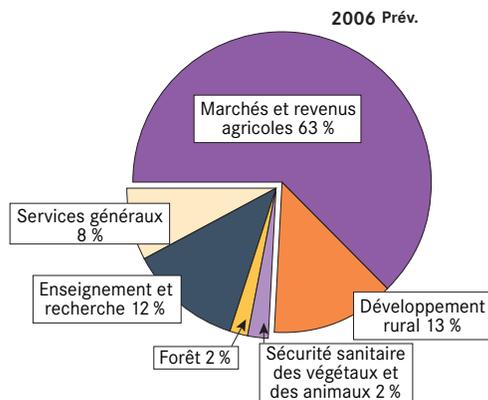


Concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture recouvrent les dépenses inscrites au budget de l'État, les dépenses européennes effectuées en France dans le cadre de la PAC et celles des collectivités locales. Le total des dépenses hors collectivités locales s'élève à 17,3 milliards d'euros en 2006. Parmi elles, les concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux s'élèvent à 13,5 milliards d'euros. Ce montant comprend les dépenses pour le soutien des marchés et des revenus agricoles (10,8 milliards), pour le développement durable (2,3 milliards) et pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (0,4 milliard). Les financements communautaires en représentent 83 %. Stables depuis 2000, ces dépenses ont progressé en 2006 du fait de la mise en œuvre des paiements uniques à l'exploitation qui remplacent des aides aux produits et ont fait l'objet d'un versement anticipé en 2006.

La structure des dépenses de soutien des marchés et des revenus a beaucoup évolué avec les réformes de la PAC de 1992 et 2000. Les dépenses pour la régulation des marchés représentaient 73 % du total en 1990, mais moins de 10 % en 2006. Jusqu'en 2005, l'essentiel était constitué par les aides directes aux produits ou à la maîtrise de l'offre. En 2006, les paiements uniques à l'exploitation en représentent 53 %. Les concours publics pour financer le développement rural progressent régulièrement; les aides agro-environnementales en représentent le quart en 2006.

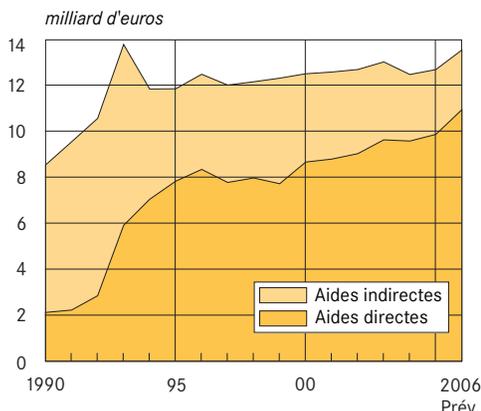
Concours publics totaux à l'agriculture



	1990	2000	2006Prév.
<i>million d'euros</i>			
Agriculture et territoires ruraux	8 530	12 491	13 525
Forêt	307	422	334
Enseignement et recherche	1 124	1 910	2 092
Services généraux	726	1 165	1 326
Total agriculture	10 687	15 987	17 276
<i>dont :</i>			
Financements communautaires	5 644	9 892	11 233
Financements nationaux	5 043	6 095	6 042

Source : MAP - DAFL.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux



	1990	2000(1)	2006Prév.
<i>million d'euros</i>			
Marchés et revenus agricoles	6 676	10 330	10 834
<i>dont :</i>			
Régulation des marchés	4 751	2 330	1 046
Aides liées aux produits	805	7 018	3 270
Maîtrise de l'offre	398	528	181
Paiements uniques	0	0	5 700
Développement rural	1 814	1 923	2 310
<i>dont :</i>			
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	906	430	455
Compensation de handicaps naturels	316	393	517
Mesures agro-environnementales	7	291	581
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	40	238	381
Total agriculture et territoires ruraux	8 530	12 491	13 525

(1) Chiffres révisés.
Source : MAP - DAFL.

Concours publics à l'agriculture

L'ensemble du soutien public à l'agriculture et aux territoires ruraux (aides directes et indirectes) représentait environ 13 300 euros par actif en moyenne dans les années 2003 à 2005. La réforme de la PAC de 1992 a amorcé un changement des mécanismes de soutien des revenus. Une partie des dépenses de soutien des marchés s'est transformée en aides directes. Ce mouvement s'est accentué avec l'Agenda 2000 jusqu'en 2005. L'essentiel des aides directes a pris la forme de subventions liées aux surfaces et aux cheptels. En 2006, a été appliqué en France le nouveau régime de paiement unique à l'exploitation issu du découplage d'une partie de ces aides.

Les aides directes ont été multipliées par dix entre 1980 et 1999, avec la réforme de la PAC de 1992, puis ont augmenté de 18 % entre 1999 et 2004, sous l'effet de l'Agenda 2000. Elles ont progressé à nouveau de 3 % en 2005 et 2006.

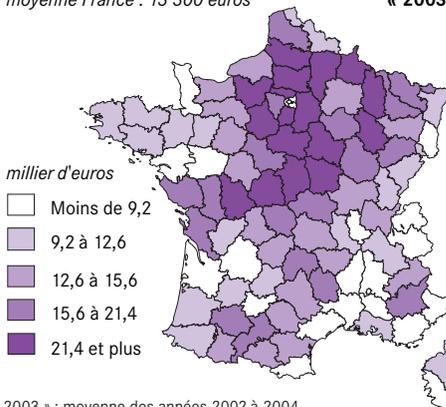
Les subventions liées aux produits représentaient 79 % des subventions à la branche agricole en 2005, contre 27 % en 1990. Les autres subventions étaient constituées pour l'essentiel des aides au gel des terres, aux zones défavorisées, des aides agro-environnementales et des indemnités pour calamités. En 2006, les subventions sur les produits diminuent et sont compensées par le paiement unique. La part des subventions liées aux produits retombe donc à 25 % du total des aides directes.

Concours publics moyens par actif à temps plein

(Dépenses en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux)

moyenne France : 13 300 euros

« 2003 »



« 2003 » : moyenne des années 2002 à 2004.
Source : MAP - Dafl, Agreste.

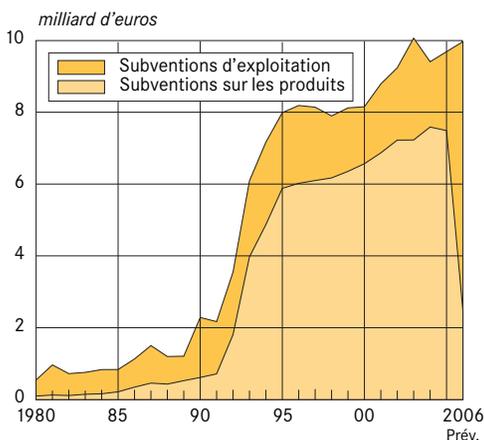
Aides aux marchés et revenus agricoles

(Soutiens bruts)

2005P	Resti- tution	Inter- vention	Autres ⁽¹⁾	Total
million d'euros				
Céréales	88	60	4 215	4 363
Oléo-protéagineux	0	0	850	850
Sucre	246	9	157	412
Vins courants	1	150	61	212
Lait	118	-35	778	862
Viande, bétail	92	0	2 345	2 437
Fruits et légumes	4	3	299	305
Tabac	0	0	61	61
Autres	0	0	567	567
Total	548	187	9 333	10 069

(1) Y compris aides directes.
Source : MAP - Dafl.

Subventions courantes aux exploitations agricoles



(1) Y compris bonifications d'intérêts.
Source : Insee - Comptes de l'agriculture.

	1980	1990	2000	2006Prév.
million d'euros				
Subventions sur les produits	97,1	614,5	6 565,6	2 455,2
Subventions d'exploitation	446,1	1 617,7	1 558,7	7 508,9
soit :				
aides calamités	28,1	291,2	72,2	212,3
aides aux zones défavorisées	109,5	283,9	374,2	507,2
aides au gel des terres	0,0	0,0	349,4	0,0
prime herbagère et aut.				
aides agro-environnem.	0,0	0,0	280,9	609,3
autres subventions ⁽¹⁾	308,6	1 042,7	482,0	6 180,1
Prises en charge d'intérêts	13,9	4,9	110,0	0,0
Part des subventions et des prises en charge d'intérêts dans le RNEA	6,5	10,6	55,5	80,0

Aides aux terres arables

En 2006, le découplage partiel des aides directes, introduit par la réforme de la PAC, est appliqué pour la première fois en France. La partie des aides qui reste couplée est versée comme par le passé en fonction des surfaces et des cheptels. L'autre partie est versée selon les droits à paiement unique (DPU). Pour les terres arables, 25 % de l'aide reste couplée.

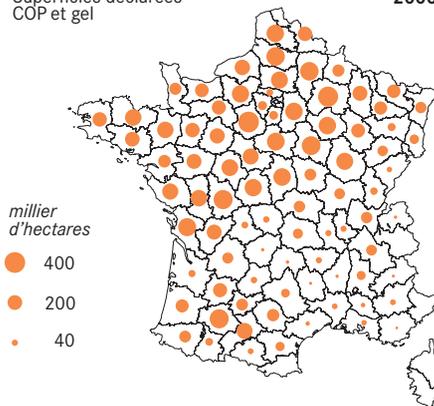
Les montants d'aide découplée versés au titre des DPU représentent 75 % du montant moyen perçu entre 2000 et 2002 au titre des aides végétales, complétés des parts découplées des aides animales. Pour bénéficier de leur DPU jachère, les demandeurs doivent maintenir des terres en gel sans production ou en gel industriel pour des cultures non destinées à l'alimentation humaine.

En 2006, le total des surfaces déclarées en Céréales, Oléagineux, Protéagineux (COP) et gel diminue légèrement. Les surfaces gelées reculent de 4 % alors que le gel industriel progresse : + 3 % pour le colza industriel. Le développement des biocarburants est encore plus marquant sur les cultures hors jachère : les surfaces bénéficiant de l'aide aux cultures énergétiques (surtout du colza) sont presque triplées. Au total, la hausse des surfaces de colza atteint 14 % et compense en grande partie les baisses marquées des soles de maïs et protéagineux. Le nombre de dossiers avec COP aidées, régulièrement en baisse depuis 1993, continue de diminuer (- 3 %).

Surfaces déclarées et aidées

Superficies déclarées
COP et gel

2006



millier d'hectares

	2005	2006 ^P	Évolution 2006/2005
	millier d'hectares		%

	2005	2006 ^P	Évolution 2006/2005
	millier d'hectares		%
Surfaces déclarées COP aidées et gel	14 021	13 933	- 0,6
dont : cultures énergétiques	136	385	183,6
Céréales ⁽¹⁾ et maïs fourrage	10 301	10 230	- 0,7
dont : blé tendre	4 771	4 723	- 1,0
blé dur	419	452	7,9
maïs	2 911	2 801	- 3,8
Oléagineux (dont lin) ⁽¹⁾	1 582	1 737	9,8
dont : colza	910	1 070	17,7
tournesol	603	602	- 0,2
soja	57	45	- 21,1
Protéagineux	420	320	- 23,7
Textile (lin et chanvre)	91	84	- 8,2
Gel total	1 627	1 562	- 4,0
dont : gel non alimentaire ⁽²⁾	401	404	0,6
dont : colza non alimentaire	318	327	2,7

(1) Hors gel non alimentaire.

(2) Y compris betterave éthanol.

Sources : Onigc, Agreste.

Demandes d'aides

	Nombre de dossiers ⁽²⁾	Surfaces aidées ou nombre de DPU	Montant des aides
	millier d'ha		million d'euros
Aides couplées aux surfaces	311	13 285	1 166
dont : céréales	307	10 476	919
oléagineux (y c. lin)	111	1 733	144
protéagineux	33	320	47
Aide découplée⁽¹⁾	379	23 996	5 676
dont : droits jachères	172	1 167	403
Toutes surfaces concernées et total des aides	381	24 345	6 842

	2005	2006	Évolution 2006/2005
	millier d'hectares		%
Cultures énergétiques	135 663	384 770	183,6
dont : colza	129 595	352 648	172,1
tournesol	5 116	15 623	205,3
blé	585	2 721	365,1

(1) Valorisation des DPU, qui rassemblent toutes les parties découplées des aides végétales, mais aussi animales.

(2) Un dossier de déclaration peut donner lieu à la fois à des aides couplées et à une aide découplée. Une même déclaration peut également porter sur plusieurs types de cultures.

Sources : Onigc, Agreste.

Aides aux productions animales

Jusqu'en 2005, les réformes successives de la PAC ont introduit des aides directes aux exploitations bovines, ovines et caprines, en compensation d'une réduction du soutien du marché par les prix. Ces aides incluaient : la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), sous conditions de taille et de chargement, avec un complément pour les veaux sous la mère; la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), sous condition de chargement; le complément extensification, complétant la PMTVA ou la PSBM si le chargement était inférieur à 1,8 UBG/ha; la prime à l'abat-tage (PAB), introduite en 2000; l'aide directe laitière (ADL), introduite en 2004 pour compen-ser la baisse du prix du lait; la prime à la brebis et à la chèvre (PBC).

À partir de 2006, l'entrée en vigueur des accords de Luxembourg amène le découplage de la plupart de ces aides: les montants en seront versés, non plus en fonction du troupeau détenu par l'exploitant, mais en fonction de la référence historique de son exploitation, calculée sur les années 2000-2002 (sur 2006 pour l'ADL). Ainsi, ne seront maintenues en tant que telles que: la PMTVA, hors complément veau sous la mère, pour encourager l'élevage allaitant; la PAB, partiellement; la partie ovine de la PBC, à hauteur de 50%.

Les chiffres présentés ici portant sur les années antérieures à 2006, il s'agit d'une photographie du dispositif avant découplage.

Prime à l'abatage des bovins

	2000	2003	2004	2005
Dossiers déposés	183,8	209,9	205,3	197,3
		<i>millier</i>		
Animaux primés	4 747,8	5 268,8	5 079,1	5 126,1
		<i>millier de têtes</i>		
Montant des aides	267,8	445,5	430,0	404,0
		<i>million d'euros</i>		

Cette prime est partiellement découplée dès 2006.
Source : Office de l'élevage.

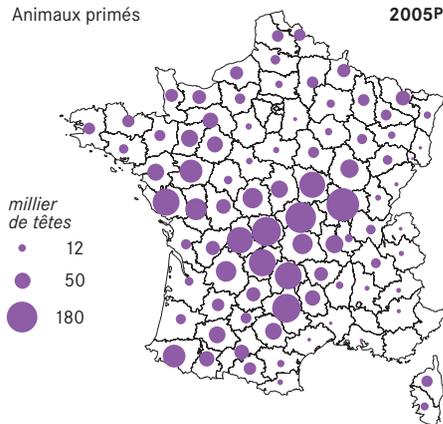
Prime à la brebis et à la chèvre

	1990	1995	2000	2005 ^P
Dossiers déposés	77,4	63,4	51,8	45,4
		<i>millier</i>		
Brebis primées	7 451,0	7 056,9	6 670,2	6 338,9
Chèvres primées	179,0	186,4	187,9	203,1
		<i>millier de têtes</i>		
Montant des aides	212,8	215,7	154,3	170,4
		<i>million d'euros</i>		

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la prime à la brebis et à la chèvre (PBC) remplace la prime compensatrice ovine (PCO). Cette prime est partiellement découplée dès 2006.
Source : Office de l'élevage.

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

Animaux primés 2005^P

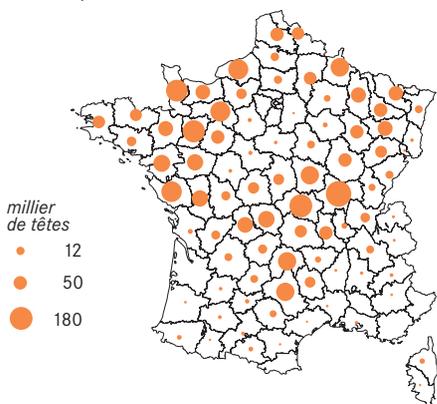


	1990	1995	2000	2005 ^P
Dossiers déposés	74,1	113,3
		<i>millier</i>		
Animaux primés	...	3 586,0	3 705,7	3 810,6
		<i>millier de têtes</i>		
Montant des aides	246,4	4 072,0	924,0	1 106,2
		<i>million d'euros</i>		

Source : Office de l'élevage.

Prime spéciale aux bovins mâles

Animaux primés 2005^P



	1990	1995	2000	2005 ^P
Dossiers déposés	141,5	139,8	118,8	105,9
		<i>millier</i>		
Animaux primés	1 446,2	2 385,7	2 256,5	2 477,7
		<i>millier de têtes</i>		
Montant des aides	69,6	316,1	366,4	448,2
		<i>million d'euros</i>		

Cette prime est partiellement découplée dès 2006.
Source : Office de l'élevage.

Aides agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales (MAE) s'appuient sur deux types de dispositifs : d'une part la contractualisation de plusieurs mesures dans le cadre d'un projet global d'exploitation ; d'autre part la souscription d'une seule mesure, telle que l'encouragement des pratiques rotationnelles incluant du tournesol (MAE « tournesol »), la diversification de l'assolement (MAE « rotationnelle ») ou la gestion extensive des prairies (prime herbagère agro-environnementale - PHAE). Elles visent des enjeux environnementaux : lutte contre la pollution des eaux et l'érosion des sols ; maintien de la biodiversité ; entretien de l'espace et des paysages. Elles sont souscrites par des personnes physiques ou morales exerçant des activités agricoles, qui s'engagent volontairement pour une durée de 5 ans à respecter des cahiers des charges. Elles reçoivent en contrepartie une rémunération dont le montant est calculé au regard des surcoûts et pertes de revenu liés aux travaux d'entretien et de protection de la nature.

Les exploitations qui souscrivent à ces mesures ont des caractéristiques un peu différentes de celles de l'ensemble des exploitations : de taille plus importante, elles sont plus souvent organisées sous forme sociétaire. Les exploitants à titre individuel sont plus jeunes. La PHAE et les contrats globaux d'exploitation concernent chacun 10 % de la SAU nationale.

Mesure agro-environnementale (MAE) rotationnelle

	2002	2003	2004	2005 ^P
Bénéficiaires	1,8	3,9	6,4	6,3
		<i>millier</i>		
Superficies primées	158,2	437,1	779,5	748,6
		<i>millier d'hectares</i>		
Montant des aides	5,2	13,9	25,2	25,8
		<i>million d'euros</i>		

Source : ONIGC.

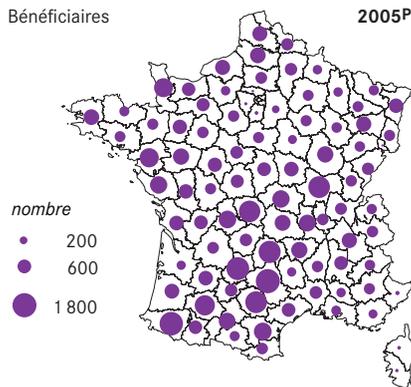
Mesure agro-environnementale (MAE) tournesol

	2000	2003	2004	2005 ^P
Bénéficiaires	12,5	0,4	0,4	0,1
		<i>millier</i>		
Superficies primées	151,9	6,3	5,8	1,8
		<i>millier d'hectares</i>		
Montant des aides	12,5	0,5	0,4	0,1
		<i>million d'euros</i>		

Source : ONIGC.

Contrats globaux d'exploitation

Bénéficiaires 2005^P



		2001 ⁽¹⁾	2004	2005 ^P
Bénéficiaires	CTE ⁽²⁾	13,4	44,8	43,8
	CAD ⁽²⁾	///	3,5	12,2
		<i>millier</i>		
Superf. primées ⁽³⁾	CTE	...	6 183,6	6 922,0
	CAD	///	120,8	356,6
		<i>millier d'hectares</i>		
Montant des aides	CTE	63,7	311,9	349,6
	CAD	///	16,1	48,7
		<i>million d'euros</i>		

(1) Année civile pour 2001, campagne les années suivantes.

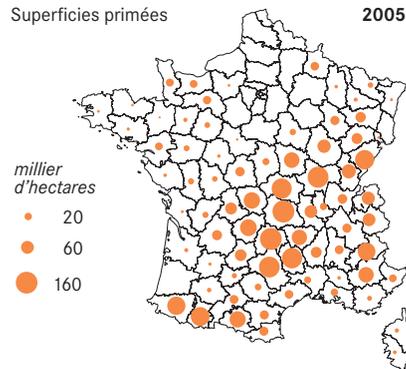
(2) CTE : contrat territorial d'exploitation ; CAD : contrat d'agriculture durable.

(3) Une même parcelle peut être engagée dans plusieurs actions agro-environnementales au sein d'un CTE. Dans ce cas, sa superficie est comptée autant de fois qu'elle est engagée.

Source : Cnasea.

Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)

Superficies primées 2005



	1993	2000	2004	2005
Bénéficiaires				
		<i>millier</i>		
PMSEE ⁽¹⁾	117,5	76,4	///	///
PHAE	///	///	57,4	55,6
Superficies primées		<i>millier d'hectares</i>		
PMSEE ⁽¹⁾	5 733,0	5 203,0	///	///
PHAE	///	///	3 234,4	3 210,7
Montant des aides		<i>million d'euros</i>		
PMSEE ⁽¹⁾	146,3	179,9	///	///
PHAE	///	///	211,6	209,0

(1) PMSEE : prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs.

Source : Cnasea, ONIGC.